

Image not found or type unknown



## rompre contrat CUI cause véhicule

Par **steffie80100**, le **24/08/2011** à **13:57**

Bonjour,

je suis actuellement en CUI à 20h/ semaine depuis 2 mois et ma voiture "m'a lâché", je n'ai pas les moyens d'en acquérir une nouvelle pour le moment étant donné ma situation. Puis-je rompre mon contrat vu que je ne peux plus m'y rendre, est-ce une raison légitime??

Merci

Par **P.M.**, le **24/08/2011** à **17:37**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas rompre un CDD pour ce motif, il faudrait que vous essayez de conclure un accord commun de rupture avec l'employeur et un avenant en raccourcissant le terme initial...

Par **steffie80100**, le **24/08/2011** à **17:41**

merci pour votre réponse rapide.